



A: **Secretary / CEO of Unions and Regional Association in Membership of World Rugby**

De: **David Carrigy
Head of Development & International Relations**

Date: **8 juillet 2019**

**Objet: Mise en vigueur immédiate des modifications à la Règle du Jeu 19.10b
Amendements au Guide décisionnel sur les sanctions pour Plaquage haut
Modification du tableau des sanctions du Règlement 17**

L'EXCO, agissant conformément aux Statuts et sur la recommandation des Présidents de la Commission Rugby et de la Commission des Règlements, a convenu des modifications suivantes avec effet immédiat :

1. Dans le but de réduire la charge axiale, la Règle du Jeu 19.10b sur l'entrée en mêlée devient la suivante :

« Les joueurs des deux premières lignes sont en flexion, chacun ayant la tête à gauche de son adversaire immédiat, sans toucher le cou ou les épaules d'un adversaire. »

2. Le libellé du Guide décisionnel sur les sanctions pour Plaquage haut (voir <https://laws.worldrugby.org/?domain=9>) doit être modifié afin de supprimer les références aux contacts directs ou indirects et de simplifier les questions figurant dans ce Guide. Cette modification fait suite aux commentaires opérationnels émis dans le cadre du World Rugby U20 Championship 2019.

3. La sanction obligatoire de degré moyen dans le Tableau des sanctions du Règlement 17 est modifiée pour inclure à la fois la tête et/ou le cou :

*« Remarque : tout acte de jeu déloyal qui entraîne un contact avec la tête **et/ou le cou** donnera lieu au moins à une sanction de degré moyen. »*

Nous vous remercions à l'avance pour l'assistance que vous fournirez afin de communiquer ces changements aux parties prenantes concernées.

Avec mes salutations sportives les plus sincères.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "David Carrigy".

**David Carrigy
Head of Development & International Relations**